

Colloque international « L'Autre Printemps » - 21/22
novembre 2008. Annexes
Dossier documentaire

2. Dissidences et gauches solidaires – Documents divers

2008, 21 pages

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.carcob.eu/IMG/pdf/autre_printemps_-_2_dissidences_et_gauches_solidaires_documents_divers.pdf>

Pour citer cet article :

Référencement : « 2. Dissidences et gauches solidaires – Les comités d'aide (1973 – 1986) », in *Colloque international « L'Autre Printemps » - 21/22 novembre 2008. Annexes. Dossier documentaire*, Bruxelles, CARCoB, 2008, [en ligne], <http://www.carcob.eu/IMG/pdf/autre_printemps_-_2_dissidences_et_gauches_solidaires_documents_divers.pdf>, (date de consultation).

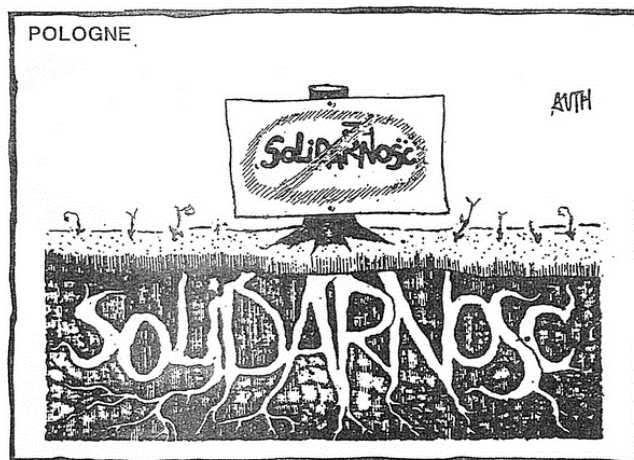
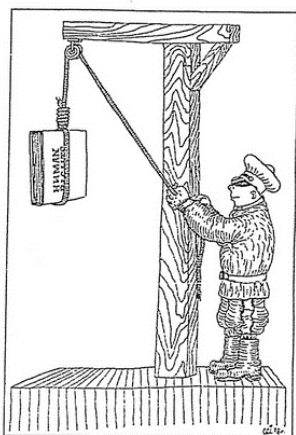
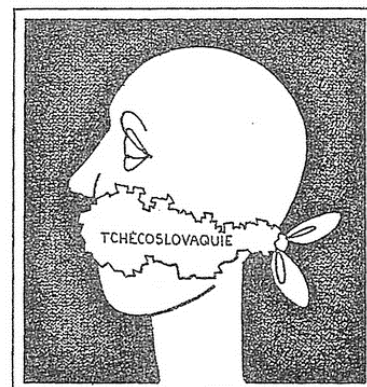
5. DIVERS



PĚTR UHL



... Afin d'assurer le passage de la société à un niveau supérieur de développement, il faudra emprisonner les camarades suivants... (Miroslav Jirasek).



On ne peut réduire la restitution de la liberté humaine à ce qu'on appelle la démocratie classique et à son droit électoral universel et égalitaire, avec choix entre plusieurs candidats et plusieurs partis (...) Le réel pouvoir du peuple ne peut commencer que là où ceux-là mêmes qui ont été jusqu'à présent privés de liberté et habitués à se soumettre à des décisions venues de l'extérieur, prennent conscience de leur liberté intérieure et commencent à décider eux-mêmes des questions fondamentales de leur existence non seulement privée, mais aussi sociale (...) (A partir de la mi-juillet 1968) les gens ont compris qu'ils ne pouvaient désormais compter sur personne d'autre que sur eux-mêmes.(...) Ils sont prêts à n'accepter comme leurs représentants que ceux qui expriment leurs impressions et leurs pensées, et aussi longtemps qu'ils les expriment. Certains de nos vieux politiciens s'en étonnent, d'autres se fâchent, mais il n'y a rien à faire. Depuis juillet (1968), nous vivons au milieu d'un peuple libre"

"Tout le pouvoir aux conseils ouvriers !" Hebdomadaire "Listy", 20 février 1969. (texte intégral publié dans le présent volume)

Il ne peut y avoir de "normalisation" entre le couteau et la plaie (...) Une grande possibilité a été anéantie: celle d'apporter une solution au problème du pouvoir et de la liberté.

Ernst Fischer, été 1968, dirigeant communiste autrichien.

L'invasion ne peut être justifiée d'aucune manière

Manolis Glezos, août 1968, communiste de Grèce, héros de la résistance antinazie, prisonnier (en 1968) de la dictature des colonels.

Nous avons honte de savoir que les assassins de la liberté sont nos compatriotes (...) Nous ne tremperons jamais nos plumes dans des encriers remplis de sang.

Déclaration de 88 écrivains soviétiques, le 23 août 1968.

Et l'arrivée des chars russes à Prague en août 1968 ? "J'ai été pour. Ils venaient pour écraser la contre-révolution"

Bernard-Henri Levy, "nouveau" philosophe français, grand éclaireur, après 1973, du combat contre le "communisme totalitaire".
"Le Point" 4 juillet 1977

Communiqué de l'Agence Tass, en date du 21 août 1968

L'Agence Tass est habilitée à déclarer que les militants du parti et les hommes d'Etat de la République Socialiste Tchécoslovaque ont demandé à l'Union Soviétique et aux autres Etats alliés d'accorder au peuple tchécoslovaque frère une aide urgente, notamment celle des forces armées. Cette demande est faite en raison de la menace que font peser sur le régime socialiste actuel en Tchécoslovaquie et sur la structure d'Etat établie par la constitution, les forces contre-révolutionnaires entrées en collusion avec les forces extérieures hostiles au socialisme.

Les événements en Tchécoslovaquie et autour de ce pays ont été à maintes reprises l'objet d'échanges de vue entre les dirigeants des pays socialistes frères, y compris les dirigeants tchécoslovaques. Ces pays considèrent unanimement que le soutien, la consolidation et la sauvegarde des conquêtes socialistes des peuples est le devoir internationaliste commun de tous les Etats socialistes. Leur position commune a également été proclamée solennellement dans la Déclaration de Bratislava.

L'aggravation de la situation en Tchécoslovaquie touche les intérêts vitaux de l'Union Soviétique et des autres pays socialistes, les intérêts de la sécurité des Etats de la communauté socialiste. La menace contre le régime socialiste en Tchécoslovaquie est en même temps une menace contre les bases de la paix européenne.

Le gouvernement soviétique et les gouvernements des pays alliés : la République Populaire Bulgare, la République Populaire Hongroise, la République Démocratique Allemande et la République Populaire de Pologne, s'inspirant des principes de l'amitié indéfectible et de la coopération et conformément aux engagements découlant des accords signés ont décidé d'aller au devant de cette demande, d'accorder l'aide nécessaire au peuple tchécoslovaque frère.

Cette décision est en accord complet avec le droit des Etats à l'autodéfense individuelle et collective prévu dans les accords alliés conclus entre les pays socialistes frères. Elle est conforme également aux intérêts vitaux de nos pays dans la sauvegarde de la paix européenne contre les forces du militarisme, de l'agression et de la revanche qui ont entraîné plus d'une fois les peuples d'Europe dans les guerres.

Les unités militaires soviétiques ainsi que celles des pays alliés mentionnés, sont entrées le 21 août en territoire tchécoslovaque. Elles se retireront de Tchécoslovaquie dès que la menace contre les conquêtes du socialisme en Tchécoslovaquie, la menace contre la sécurité des pays de la communauté socialiste aura été éliminée et que les autorités légales jugeront que la présence de ces unités militaires n'est plus nécessaire.

Les actions entreprises ne sont pas dirigées contre un Etat quelconque et ne portent aucune atteinte aux intérêts d'Etat de qui que ce soit. Elles servent les objectifs de la paix et sont dictées par le désir de la renforcer.

Les partis frères opposent fermement et résolument leur solidarité indestructible à toute menace du dehors. Nul ne sera jamais autorisé à arracher un seul maillon de la communauté des Etats socialistes.

tchécoslovaquie

4/ les réactions

La Tchécoslovaquie et les partis-frères

Selon les éléments dont nous disposons, sur les quelque nonante partis communistes plus ou moins reconnus par le mouvement international, près de quarante ont approuvé l'intervention militaire en Tchécoslovaquie.

Dans les pays socialistes : URSS, Pologne, RDA, Bulgarie, Hongrie, Viêt-Nam du Nord, Cuba, Corée du Nord.

Dans les pays capitalistes :

- en Europe : Luxembourg, R.F.A., Grèce (fraction pro-soviétique);
- en Amérique du Nord : Etats-Unis;
- en Amérique latine : Chili, Argentine, Brésil, Uruguay, Colombie, Equateur, Bolivie, Venezuela, Salvador, Honduras, Panama, Haïti;
- en Asie et en Afrique : Syrie, Jordanie, Liban, Irak, Israël (Vilner), Soudan, Afrique du Sud, Turquie, Iran, Ceylan.

Une trentaine de partis ont désapprouvé, dont les plus importants du monde capitaliste.

Des pays socialistes : Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, Chine, Albanie.

Dans les pays capitalistes :

- d'Europe : Italie, Espagne, France, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Norvège, Suisse, Suède, Saint-Marin, Grèce (majorité « dissidente » du parti, se trouvant surtout en Grèce, dans la clandestinité), Irlande, Pays-Bas;
- d'autres continents : Canada (position annulée par la suite), Martinique, la Réunion, Maroc, Israël (Sneh-Mikunis), Australie, Nouvelle Zélande, Japon.

Certains partis (le PC indien notamment) ne définissent pas de position claire.

A l'exception des « pro-chinois » (Chine, Albanie, Nouvelle Zélande), qui condamnent aussi bien la « clique révisionniste » de Prague que celle de Moscou tout en stigmatisant « l'agression soviétique », la plupart des partis en désaccord ont manifesté de l'intérêt et de la sympathie pour le mouvement de démocratisation en Tchécoslovaquie. Par la suite, il se trouve une majorité d'entre eux, cependant, suivant en cela le P.C.F., pour approuver les « accords de Moscou », ou pour y voir « un premier pas » (P.C. italien, britannique, belge...), tandis que le P.C. suédois est le seul à dénoncer officiellement des accords signés « sous la pression d'une occupation militaire ». Une majorité se dégagera avant la fin 1968, dans le P.C. canadien, pour transformer son désaccord initial en approbation.

La majorité des partis qui marquèrent leur désaccord s'attachèrent à circonscrire celui-ci. Dès avril 1968, ils accorderont leur soutien à la politique de G. Husak.

20

Inventaire des diverses positions

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Il ne modifie pas sa position du 21 août 1968, mais entérine la « normalisation ». Les 13 et 14 octobre 1969, à son Comité Central d'Ivry, Waldeck-Rochet rappellera que « tout en appréciant de façon positive les changements justifiés opérés en janvier 1968 » (ce qui est limitatif), le P.C.F. avait fait part au P.C.T. de son souci de voir mener une « lutte plus vigoureuse contre les forces antisocialistes », mais qu'il avait considéré ensuite qu'il appartenait au P.C.T. de trouver en lui « les forces nécessaires », et par conséquent « marqué son désaccord » à l'égard de l'intervention du 21 août 1968, tout en préconisant « le maintien et le développement » de ses liens de solidarité avec le P.C.U.S.

Sur la nouvelle appréciation portée par Prague quant à l'intervention, le P.C.F. ne dit mot.

Louis Aragon n'est pas désapprouvé pour sa protestation, publiée par les « Lettres Françaises », contre la « délation... devoir national » en Tchécoslovaquie.

Mais Roger Garaudy, membre du B.P., blâmé le 21 octobre 1968 pour une interview à l'agence de presse tchécoslovaque puis condamné, le 9 septembre 1969, pour des déclarations faites au journal yougoslave « Kommunist », se voit accusé d'« exploiter les événements de Tchécoslovaquie pour alimenter l'antisoviétisme et les courants opportunistes » et reproché de faire usage du terme « modèles » du socialisme.

La préparation du Congrès du PCF sera l'occasion d'une condamnation systématique des thèses de Garaudy, exposées dans « Le Grand Tournant du Socialisme ».

Les communistes qui ont fondé, avec d'autres progressistes, la revue « Politique Aujourd'hui », héritière de « Démocratie Nouvelle », sont contraints de se retirer de la revue.

Ceux qui s'y maintiennent sont exclus : ainsi, Paul Noirot, rédacteur en chef; sa cellule de base, qui le soutient, est dissoute. « Politique Aujourd'hui » entend poursuivre la réflexion sur la théorie et la pratique du socialisme, en tirant notamment les leçons de l'expérience tchécoslovaque.

PARTI COMMUNISTE ITALIEN

Pour sa part, il maintient toutes ses appréciations et exprime des réserves au sujet du régime Husak, avec lequel il n'a pas rétabli de contacts au sommet (contrairement aux P.C.F., P.C.B. et à d'autres partis).

Le 21 août 1969, dans l'« Unita », Luigi Longo, exposant

les raisons du désaccord avec l'U.R.S.S., invoque non seulement les principes de la « souveraineté » des partis, mais la conception même de la démocratie socialiste. Il se refuse cependant à toute rupture avec le mouvement communiste international.

Le 29 septembre 1969, le P.C.I. exprime ses « préoccupations » et ses « regrets » devant les nouveaux changements survenus en Tchécoslovaquie.

Le P.C.I. qui, à la différence des autres partis, autorisé une discussion relativement large et approfondie dans sa presse et ses revues, n'admet cependant pas que des communistes, par le biais de la revue de tendance « Il Manifesto », développent systématiquement la remise en question jusqu'à proposer une ligne politique « à gauche » de celle du parti. Les dirigeants de « Il Manifesto » sont radiés du parti en décembre.

PARTI COMMUNISTE ESPAGNOL

Il exprime, en octobre 1969, sa « profonde inquiétude devant des actions et des déclarations (en Tchécoslovaquie) qui... marquent un retour vers des méthodes justement condamnées par le mouvement communiste international ».

Il affirme que « la grande valeur de l'expérience tchécoslovaque de janvier à août 1968 tient au fait qu'elle a donné au socialisme un contenu véritablement démocratique et populaire, et un régime dans lequel la liberté peut acquérir sa véritable dimension révolutionnaire et humaine ».

PARTI COMMUNISTE BRITANNIQUE

Il apparaît, avec l'espagnol, et dans une moindre mesure l'italien, comme des plus préoccupés de ne pas « passer l'éponge ». « Le renouveau de la démocratie socialiste... a subi un recul tragique après une intervention dont les mois qui ont suivi ont montré le caractère nuisible et injustifié ». (Sept. 1969, « Morning Star »).

En novembre 1969, malgré une campagne publique dirigée contre cette ligne par une fraction qu'anime le vieux leader Palme Dutt et qui est soutenue par l'ambassade soviétique, le congrès du parti confirme ses positions à la majorité des deux tiers.

PARTI COMMUNISTE AUTRICHIEN

Ce parti opère un revirement pro-soviétique qui a notamment valu aux éléments les plus progressistes de la direction d'en être écartés. (Franz Marek, membre du B.P., par exemple.)

Le philosophe Ernst Fischer a été exclu du Comité Central, puis du parti. Il était désigné nommément comme « ennemi des

pays socialistes » par la presse de Berlin-Est et de Moscou. (En juillet dernier, lors de son 70^{ème} anniversaire, le président du parti F. Muhri disait de lui : « Tu as mérité pour toujours du mouvement ouvrier autrichien ».)

L'exclusion de Fischer a pratiquement entraîné la scission du Comité Central et du parti. La direction a également dissous les jeunesses du parti, qui entendaient maintenir leurs positions « antisoviétiques ».

PARTI SUISSE DU TRAVAIL

Le P.S.T. a continué à émettre d'expresses réserves et à réclamer « la restauration de la pleine et entière liberté de détermination et d'action du P.C. et de l'Etat tchécoslovaque ». Il a écarté cependant divers éléments « gauchistes », dont l'une des revendications était la « rupture avec la bureaucratie dirigeante de l'U.R.S.S. ».

LES P.C. DE NORVEGE, DU DANEMARK ET DE FINLANDE

Ils ne renient pas leurs positions antérieures, mais entérinent la normalisation.

Les P.C. suédois et australien, en revanche, conservent une attitude très critique, de même que le parti des Pays-Bas, qui pratique une sorte de « neutralité », en ne participant plus aux activités du mouvement international.

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Le P.C.B. déclarait, le 21 août 1968, « ne pas pouvoir approuver » l'intervention.

Dans le « Drapeau Rouge » du 30, Marc Drumaux, président du parti, parle de « Faute grave ».

Mais en même temps, et ce sera une constante de leur attitude ultérieure, les communistes belges sont soucieux d'éviter toute aggravation des divergences entre partis. Le Congrès d'Ostende, en novembre, évite donc l'exacerbation du débat. (Revoir à ce propos l'article de J. Nagels dans « Mai », n° 2.)

Après le remplacement de Dubcek par Husak, Suza Nudelhoïe tient une dernière fois, dans « PCB - Informations » du 22 avril, un langage que la presse communiste n'avait cessé de tenir jusqu'alors :

« Une véritable normalisation de la situation, écrit-il, dépend en définitive du plein rétablissement de la souveraineté de l'Etat et du parti communiste en Tchécoslovaquie, conformément aux normes qui doivent régir les rapports des pays de la

communauté socialiste et le mouvement communiste international. Et la démocratisation socialiste, entreprise après janvier 1968, reste plus que jamais à l'ordre du jour. »

Mais quelques jours après, dans le « Drapeau Rouge », Claude Renard apporte le soutien du parti à la nouvelle direction du P.C.T. et à G. Husak en personne. Il constate la cohésion et la confiance au P.C.T., du « mouvement ouvrier organisé » en Tchécoslovaquie, et souhaite « que l'aide que le P.C.T. est en droit d'attendre des partis frères favorise le renforcement de cette cohésion et de cette confiance, ce qui suppose notamment que la nature et les moyens de la solidarité soient définis à Prague d'abord ».

En mai, Marc Drumaux rencontre, à Prague, Husak et Bilak. A son retour, il confie au D.R. des impressions des plus favorables et confiantes à l'égard de la nouvelle direction du P.C.T. (23-5-1969 : « Faire confiance aux travailleurs, aux communistes de Tchécoslovaquie »).

A la Conférence de Moscou

Jean Terfve et Jean Blume, respectivement vice-président et secrétaire national, ont participé aux travaux de la Commission préparatoire de cette conférence mondiale des P.C., tenue en juin. Les communistes belges y ont défendu leur point de vue sur la Tchécoslovaquie. A la conférence même, dans son discours, Marc Drumaux ne souleva pas la question, bien qu'il s'élevât par ailleurs contre les manifestations d'opportunisme envers l'antisémitisme (allusion à la Pologne). A son retour, M. Drumaux déclare au D.R. :

« A propos de la Tchécoslovaquie, nous sommes solidaires de son parti communiste. Il prépare son congrès qui aura lieu au début de l'année prochaine. Des élections générales sont également prévues. On aura noté d'autre part que Léonide Brejnev a rejeté dans son discours à la conférence la théorie de la « souveraineté limitée ». On peut considérer que l'on s'achemine vers une consolidation et une relance du socialisme et de la démocratie en Tchécoslovaquie. »

(D.R. du 27 juin 1969.)

Le document final de la Conférence de Moscou n'abordait pas la question tchécoslovaque, ni d'ailleurs aucun des problèmes litigieux auxquels est confronté le mouvement communiste. Ce qui lui valut d'être critiqué dans certains de ses aspects par plusieurs partis (dont le P.C.B.), en commission et en séance publique, et désapprouvé ou partiellement approuvé par d'autres. Soixante-six partis l'ont signé, dont le parti belge. Mais cinq de ces signataires ont demandé l'insertion de leurs réserves dans le procès-verbal. Ce sont les P.C. espagnol, suisse, roumain, marocain et soudanais. Quatre partis (dont l'Italien) n'ont signé que le chapitre relatif à la lutte anti-impérialiste. Deux partis, le britannique et le norvégien, ont décidé de s'en remettre à leurs comités centraux.

22

Le P.C. dominicain n'a pas signé (pour des raisons qui s'apparentent aux critiques castristes de l'actuelle ligne des P.C., notamment en Amérique latine).
Cubains et Suédois se trouvaient là à titre d'observateurs.

Après septembre 1969

Le Bureau politique a adopté une résolution — approuvée par le Comité Central — dont voici les passages essentiels :

« Le Comité Central du Parti Communiste de Tchécoslovaquie vient de prendre une série de décisions importantes et de procéder à des mutations dans les cadres dirigeants.

» Il porte entre autres une appréciation nouvelle sur le caractère de l'intervention des cinq pays du Pacte de Varsovie en août 1968 et il écarte des postes les plus responsables du Parti et de l'Etat unes érie de camarades, dont le camarade Dubcek.

» La responsabilité de ces décisions appartient d'abord au parti tchécoslovaque. Toutefois, les répercussions qu'elles ont nécessairement au sein du mouvement communiste international et les effets qu'elles peuvent avoir sur le développement du socialisme dans le monde nous donnent le droit de formuler une appréciation à leur sujet.

» Nous devons néanmoins le faire avec un sens aigu de nos responsabilités et avec la préoccupation d'apporter à nos camarades tchécoslovaques toute l'aide qu'ils sont en droit de réclamer de nous... »

Le P.C.T., est-il dit ensuite, se bat dans des conditions difficiles. Il doit redresser l'économie, faire face aux courants antisocialistes

« dont l'ampleur a été accrue par les événements d'août 1968 ». « Il doit en même temps regagner la confiance des larges masses qui ont été heurtées et désorientées par l'intervention militaire des cinq pays du Pacte de Varsovie... »

Le P.C.B. confirme sa désapprobation de l'intervention d'août 1968. Sur la situation présente, il estime que « la tâche fondamentale du Parti Communiste de Tchécoslovaquie est de refaire son unité et de regagner la confiance des masses pour reprendre avec elles l'édification du socialisme. Nous souhaitons que tous les communistes de Tchécoslovaquie puissent être associés à cette œuvre... »

» Dans cette lutte difficile, le Parti Communiste de Tchécoslovaquie doit pouvoir compter sur l'appui non seulement de tous les communistes mais de tous ceux qui sont soucieux de la sauvegarde de la paix et de l'avenir du socialisme.

» Aucun d'eux n'a intérêt à ce que perdure en Tchécoslovaquie un climat de discordes et de découragement pouvant conduire à une désagrégation du pays, dont seul l'impérialisme tirerait profit.

» Aucun d'eux n'a intérêt à favoriser un distancement entre l'ensemble des forces pacifistes et progressistes et les pays socialistes, ceux-ci étant une pièce maîtresse de la lutte contre l'impérialisme, du combat commun pour la détente et la paix. »

(D.R. du 3-10-1969.)

Bruxelles, le 28 octobre 2007

Aux responsables de Carcob asbl
c/o Milou Rikier
33, rue de la Caserne
1000 Bruxelles

Note de Louis Van Geyt sur l'initiative de J.M. Chauvier

Cher Jean-Marie,

Chers Amis,

Le PCB a formellement désapprouvé, dès le 21.08.1968, l'intervention des armées du Pacte de Varsovie (la roumaine exceptée) – désapprobation que ce même PCB, contrairement à nombre d'autres PC « occidentaux », et malgré les assauts de son « opposition liégeoise », n'a jamais remise en cause. Cette prise de position découlait d'ailleurs directement du soutien que « nous » (l'équipe dirigeante et une large majorité de l'actif du parti) avions apporté dès le départ (fin '67) au mouvement réformateur « incarné » par Dubcek. Ce soutien nous avait du reste amené, en réaction notamment aux démarches alarmistes du SED est-allemand, à envoyer à Prague, en juin 1968, une délégation « à préjugé favorable » composée de Jean Terfve, de Jan Debrouwere et du soussigné. Ceux-ci revinrent avec une évaluation certes nuancée, mais réfutant en tous cas catégoriquement le « procès » fait principalement par le PCUS et le SED au PCT accusé par eux d'engager son pays sur une voie non-socialiste, voire pro-atlantique.

Certes, notre désapprobation du 21 août était accompagnée d'une mise en garde contre le danger de voir les « faucons » des deux côtés de l'Océan prendre prétexte de l'intervention pour intensifier la guerre froide, voire pour engager les alliés européens des USA sur la voie d'une épreuve de force.

Mais pareille attitude « à l'encontre de l'escalade des blocs », loin d'être neuve, s'inscrivait nettement dans la ligne de conduite adoptée par le PCB d'après le XIe Congrès (Vilvorde 1954) lors des précédentes crises de nature à aggraver le risque d'une troisième guerre mondiale, cette fois nucléaire.

J'évoque pour mémoire l'Appel de Stockholm ou la bataille contre les 24 mois qui se situèrent respectivement très peu avant et pendant la guerre – tout juste non-nucléaire- de Corée, et pas longtemps avant Dien-Bien Phu. Il vaut également la peine de rappeler le désaccord exprimé par le PCB à propos de la première intervention militaire soviétique en Hongrie (fin octobre '56) et son appel à des arrêts de travail de protestation contre les menaces simultanées pour la paix mondiale surgies au Moyen-Orient (guerre de Suez) et en Europe centrale (2^e intervention soviétique en Hongrie) au début de novembre de la même année.

Je mentionne encore nos constantes références positives au Mouvement des Non-alignés (dit de Bandoung) –y compris par rapport aux événements du Congo en 1960 et par après- voire le fait qu'à la suite du limogeage de Khrouchtchev en 1964, nous nous sommes rendus à Moscou pour y « demander des comptes » et nous montrer non-satisfaits des réponses obtenues.

Tout ceci –faut-il le préciser – sans que nous ayons relâché le moins du monde notre soutien au Vietnam crucifié ou à un Cuba « débarrassé » d'armes nucléaires, ni davantage notre opposition au réarmement allemand – ou affadi notre « non » aux côtés de celui d'un P.S.B « lâché » par les seuls Spaak et Spinoy – à l'installation en Belgique du SHAPE expulsé de Fontainebleau par de Gaulle (1966).

X X X

Non moins « digne d'attention », dans le cadre d'une (de) rencontre(s) comme celle(s) proposées par J-M.C., m'apparaît le parcours international du PCB – en interaction avec l'ensemble de la gauche en Belgique – après le double tournant de '68.

Ce parcours spécifique – y compris par rapport à celui de nombre de « partis-frères » occidentaux-bien que très « connaissables », est à mon sens grandement sous -ou mal- éclairé par les courants dominants d'une historiographie trop souvent sensible au « politiquement correct ».

Ce parcours fut marqué dans une première phase par l'exercice d'un rôle moteur au niveau des « Comités belge et international pour la sécurité européenne », animés principalement par Jean Terfve et des leaders démo-chrétiens (à coup sûr encouragés par Cardijn) comme Robert De Gendt. Ces Comités ont activement soutenu les démarches diplomatiques « à contre-escalade » au niveau des petits et moyens pays-membres des deux blocs initiées par le tandem Harmel-Rapacki : une action qui, concurremment à la politique de Brandt, a largement contribué à l'aboutissement de la Conférence d'Helsinki (1975).

Le même parcours fut jalonné quelques années plus tard non seulement par une participation déterminante du PCB (avec celle de Henri Rolin et de ses partisans au PSB) au mouvement de solidarité renouvelée avec le Vietnam, avec la Palestine martyre, voire avec les démocrates chiliens (aux côtés notamment de J. Van Eynde) mais tout autant par le net désaccord exprimé par lui avec l'intervention soviétique en Afghanistan (1979) et avec l'instauration de l'état de siège en Pologne (1981).

Moins connue, mais non moins significative a été la participation du soussigné, « côte à côte » avec André Cools, à la grande manifestation contre la commande « des 30 milliards » (c.à.d. des F 16 - finalement facturés plus de trois fois plus cher) et placée par la majorité des (jeunes) participants sous le signe de la mise en cause « des deux hégémonies » (milieu des années 70). J'ajoute que lors des débats parlementaires à ce propos, Van Elslande, successeur d'Harmel, s'est montré sensible à l'idée lancée par un important groupe de « sages » démo-chrétiens et reprise par nous, de la renonciation à ladite commande « en échange » d'un geste équivalent de l'Est... geste qui s'est malheureusement avéré « impensable » à l'ère Brejnev.

Ce dernier épisode, suivi du combat victorieux des larges forces de paix contre la bombe à neutrons, a en quelque sorte pré-annoncé la mobilisation de masse et l'attitude du PCB lors de la grande bataille contre les euromissiles tant à l'Est qu'à l'Ouest - bataille dont l'issue positive (accords Gorba-Reagan et retrait des Cruise, notamment de Florennes) allait fortement contribuer à éviter que l'implosion en 1989-91 du « système communiste » ne débouche sur un affrontement militaro-nucléaire catastrophique. (Ce qui s'en est ensuivi représente à coup sûr un autre sujet, encore que...)

Pour en revenir au parcours spécifique du PCB et à sa phase finale en 1988-95, je relève tant le « front parlementaire contre les euromissiles » initié par lui dès le débat sur l'acceptation conditionnelle par la Belgique de la décision de l'OTAN à l'automne de 1979 ou encore sa démarche à Moscou (rencontre du soussigné « flanqué » de Jan Debrouwere avec Gorba, à la mi-mars 1985, soit un mois avant la mort de son prédécesseur « post-brejnevien » ... et l'arrivée presque au même moment des 16 premiers -et finalement seuls- Cruise à Florennes) démarche effectuée à la demande expresse des dirigeants de l'aile démo-chrétienne du mouvement de masse illustré par les manifestations géantes de '79, '81, '83 et '85).

Tout cela, qui était sous-tendu par des contacts suivis –encore que discrets- tant avec les gouvernants belges qu'avec quelques-uns des responsables les plus en vue de l'Union soviétique et de ses alliés - ne nous a empêchés, ni de protester ouvertement à diverses reprises contre des mesures anti-démocratiques comme celles prises en URSS contre Daniel et Siniavski ou contre Rostropovitch, ni de témoigner une certaine sympathie à Charta 77 en Tchécoslovaquie ou de nous élever contre la répression contre Solidarnocz en Pologne (voir e.a. à ce dernier propos, la réaction immédiate du

soussigné à l'édito « excommunicateur » de la Pravda, au lendemain de la déclaration de Berlinguer sur l'extinction du pouvoir attractif de l'héritage de la Révolution d'Octobre).

Ce parcours rien moins qu' « aligné » nous valut évidemment l'opprobre des tenants déclarés d'une « solidarité (quasi-)inconditionnelle » vis-à-vis de l'URSS et de ses alliés majoritaires dans notre « grosse » fédération liégeoise, à la suite précisément de la désapprobation exprimée publiquement dès le 21.08.1968 à propos de l'intervention armée contre le « Printemps de Prague ».

Pour autant, il ne put jamais être question dans notre chef, de donner suite aux appels répétés nous mettant en demeure de rompre les relations critiques que nous entretenions avec les PC « de l'Est » - relations sans lesquelles il nous eût évidemment été impossible d'œuvrer comme nous l'avons fait - en nous « arcboutant » sur les larges mouvements pour la sécurité européenne après 1968 et contre les euromissiles (fin 1979), à l'entame des dialogues « de bloc à bloc » qui allaient freiner, puis stopper l'escalade. (Lesdits appels à la rupture, faut-il le préciser, n'émanaient pas seulement des « faucons » ultra-atlantistes, mais encore d'une partie de la gauche intellectuelle européenne et belge, voire d'une frange d' « ultra-euros » dans nos propres rangs.)

J'ajoute que pratiquement tous les faits évoqués sont vérifiables non seulement dans les collections de la presse communiste, mais encore dans celles d'autres médias, y inclus la grande presse la RTBF et la BRT...) ou dans les annales parlementaires.

X X X

En somme, notre parcours international a consisté tant ans la foulée du XIe Congrès de 1954 qu'après le double tournant de 1968, en la pratique d'un « eurocommunisme d'avant la lettre, et à la belge » - même si nous avons hésité « un peu trop longtemps » à nous revendiquer de ce générique en vogue à l'époque.

Ce parcours a certes « misé » sur l'espoir que les ruptures tentées - mais pour une bonne part inconséquentes et finalement avortées l'une et l'autre - par Khrouchtchev et son équipe, puis par Gorba et la sienne, « pour remettre l'héritage d'Octobre sur un plus droit chemin » pussent aboutir. On sait ce qu'il est advenu de cet espoir, partagé longtemps et à des degrés divers par l'immense majorité de l'Humanité progressiste, voire simplement « humaniste ».

Il reste que ledit parcours a apporté une contribution modeste, mais réelle : - non seulement à ce que la contre-offensive néolibérale contre les conquêtes sociales et démocratique d'après-guerre n'ait commencé à marquer des points en Belgique qu'à partir du début des années '80 - mais encore (et peut-être surtout) à éviter que l'échec final de l'expérience initiée par Lénine et les siens n'aille pas de pair avec un embrasement nucléaire fatal de la planète.

Ce fut là, la priorité et cela reste donc la fierté de ceux qui en assumèrent la direction.

Louis Van Geyt, le 27 octobre 2007

LA CHARTE 77

LE MANIFESTE DE LA CHARTE 77

Le 23 octobre 1976 ont été publiés au Recueil des Lois de la République socialiste de Tchécoslovaquie (sous le No 120) le "Pacte international sur les droits civiques et politiques" et le "Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels". Textes signés au nom de notre République en 1968, ratifiés à Helsinki en 1975 et entrés en vigueur chez nous le 23 mars 1976. A partir de cette date, nos citoyens aussi ont le droit, et l'Etat le devoir, de s'y conformer.

Les libertés et les droits humains garantis par ces deux pactes représentent des valeurs civilisatrices importantes vers lesquelles tendait, au cours de l'histoire, l'effort des nombreuses forces du progrès, et leur promulgation peut aider d'une manière significative au développement humaniste de notre société.

C'est pourquoi nous accueillons favorablement l'adhésion de la République socialiste de Tchécoslovaquie à ces deux pactes.

Or, en même temps, leur publication nous rappelle de nouveau avec insistance que jusqu'à nouvel ordre, quantité de droits civiques fondamentaux sont appliqués dans notre pays —hélas— seulement sur le papier.

Est par exemple complètement illusoire le droit à la liberté d'expression que garantit l'article 19 du premier pacte :

Des dizaines de milliers de citoyens sont empêchés de travailler dans leur spécialité uniquement parce qu'ils soutiennent des opinions différentes des opinions officielles. En même temps, ils sont souvent l'objet de discrimination et de chicanes les plus variées de la part des autorités et des organisations sociales. Privés de toute possibilité de se défendre, ils sont pratiquement devenus des victimes de l'apartheid.

Des centaines de milliers d'autres citoyens se voient refuser la "libération de la parole" (selon le premier pacte) parce qu'ils sont obligés de vivre en danger permanent de perdre, entre autres, la possibilité de travailler s'ils expriment leurs opinions.

En contradiction avec l'article 13 du second pacte, qui garantit à tous le droit à l'instruction, on empêche d'innombrables jeunes de poursuivre leurs études uniquement en raison de leurs opinions, voire de celles de leurs parents. De nombreux citoyens doivent ainsi vivre dans la crainte de pouvoir être privés, eux-mêmes ou leurs enfants, du droit à l'instruction s'ils manifestent leurs opinions.

La réclamation du droit "de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées de toute sorte, sans tenir compte des frontières, soit oralement, soit par écrit ou par voie de la presse" qu'encore "par le truchement des arts" (alinéa 2 de l'article 13 du premier pacte) entraîne des poursuites non seulement en dehors mais aussi devant les tribunaux, parfois sous le couvert d'une inculpation criminelle (comme en témoignent entre autres les procès en cours contre de jeunes musiciens (voir NT 107 du 25/11/76).

La liberté de s'exprimer en public est réprimée par la direction centralisée de tous les moyens d'information, de tous les organismes culturels et d'édition. Aucune idée politique, philosophique ou scientifique, aucune expression artistique ne peut être publiée si elle sort tant soit peu du cadre étroit de l'idéologie ou de l'esthétique officielle. Toute critique publique des phénomènes de crise au sein de la société est rendue impossible, toute possibilité de se défendre publiquement contre les attaques injurieuses et contraires à la vérité de la propagande officielle est exclue (car la protection légale contre les "atteintes à l'honneur et à la réputation", formellement garantie par l'article 17 du premier pacte, n'existe pas dans la pratique). Il est impossible de réfuter les accusations mensongères, de même que serait vaine toute tentative

d'obtenir réparation ou rectification par voie judiciaire. Dans le domaine de la création intellectuelle et culturelle, toute discussion ouverte est exclue. Beaucoup de personnel scientifique et culturel, ainsi que d'autres citoyens, sont l'objet de discriminations pour la seule raison qu'il y a plusieurs années, ils publiaient légalement et exprimaient ouvertement des opinions que condamne le pouvoir politique actuel.

La liberté de confession religieuse, expressément assurée par l'article 18 du premier pacte, est systématiquement entravée par l'arbitraire du pouvoir : coupures et compressions dans les ac-

(exclusion de toute discrimination devant la loi). Cet état de choses empêche également les ouvriers et les autres travailleurs de former, sans limitation aucune, des organisations syndicales ou autres pour la protection de leurs intérêts économiques et sociaux, et de bénéficier librement du droit de grève (alinéa 1 de l'article 8 du second pacte).

D'autres droits civiques, y compris l'interdiction expresse de "toute atteinte arbitraire à la vie privée et familiale, au domicile et à la correspondance" (article 17 du premier pacte) sont sérieusement violés aussi du fait que le ministère de l'Intérieur contrôle de

cependant, la plupart du temps, sans écho, ou alors ils deviennent l'objet d'une enquête.

Bien entendu, la responsabilité en matière d'application des droits civiques dans le pays incombe, en premier lieu, au pouvoir politique et de l'Etat. Mais pas à lui seul. Car chacun de nous a sa part des responsabilités en ce qui concerne la situation générale et par conséquent aussi l'application des pactes dûment ratifiés, qui d'ailleurs y engagent non seulement les gouvernements mais également tous les citoyens.

C'est le sentiment de cette co-responsabilité, la volonté de l'engagement civique et la foi en sa finalité, ainsi que le commun besoin de lui chercher une nouvelle expression, plus efficace, qui nous ont amenés à concevoir la Charte 77 dont nous annonçons aujourd'hui publiquement la création.

La Charte 77 est une communauté libre, non formelle et ouverte de personnes appartenant à différentes opinions, croyances et professions, réunies par la volonté de s'engager à titre individuel et collectif pour faire respecter dans notre pays aussi bien que partout dans le monde les droits de l'homme et du citoyen —droits reconnus à l'homme par les deux pactes internationaux ayant force de loi, par l'Acte final de la conférence d'Helsinki, par de nombreux autres documents internationaux contre les guerres, la violence et l'oppression sociale ou spirituelle, tels qu'ils sont globalement énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'ONU.

La Charte 77 se développe sur un terrain de solidarité et d'amitié de ceux qui partagent le souci pour le sort des idées auxquels ils ont associé et associent encore leur existence et leur travail.

La Charte 77 n'est pas une organisation, elle n'a ni de statuts ni d'organes permanents ni de conditions statutaires d'adhésion. En font partie tous ceux qui sont d'accord avec ses principes, participent à son travail et le soutiennent.

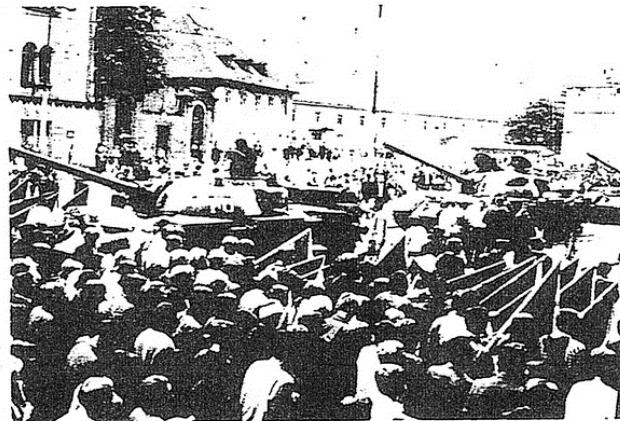
La Charte 77 n'est pas une base d'activités politiques d'opposition. Elle veut servir l'intérêt général, à l'instar des nombreuses initiatives similaires prises par les citoyens dans différents pays de l'Ouest et de l'Est. Elle ne veut donc pas établir son propre programme de réformes et de changements politiques ou sociaux, désirant plutôt mener, dans son champ d'action, un dialogue constructif avec le pouvoir politique et étatique, notamment en attirant l'attention sur différents cas concrets de violation des droits de l'homme et du citoyen, en préparant la documentation appropriée, en proposant des solutions, en présentant diverses suggestions plus générales, susceptibles d'approfondir ces droits et leurs garanties, en agissant comme intermédiaire dans d'éventuelles situations de conflit que peut provoquer l'injustice, etc.

Par son nom symbolique, la Charte 77 souligne qu'elle est née au seuil de l'année nouvelle, qui fut déclarée Année des droits des prisonniers politiques et au cours de laquelle la conférence de Belgrade devra examiner l'application des engagements pris à Helsinki.

En tant que signataires de ce manifeste, nous mandons le professeur Jan Patocka, Vaclav Havel et le professeur Jiri Hajek comme porte-parole de la Charte 77. Ces porte-parole ont pleins pouvoirs de la représenter devant les organes de l'Etat et autres organisations ainsi que devant l'opinion nationale et mondiale, et de garantir par leur signature l'authenticité de ses documents. Ils trouveront en nous et dans les autres citoyens qui auront adhéré, des collaborateurs prêts à les assister dans les démarches nécessaires, à se charger de tâches partielles et à partager avec eux l'ensemble des responsabilités.

Nous croyons que la Charte 77 apportera sa contribution à ce que tous les citoyens en Tchécoslovaquie puissent travailler et vivre comme des hommes libres.

Le 1er janvier 1977.



Vers un nouveau Prague 1968 ?

tivités du clergé qui vit constamment sous la menace de se voir refuser ou retirer l'assentiment de l'Etat pour l'exercice de ses fonctions, sanctions — à travers les moyens d'existence et autres — contre tous ceux qui manifestent, par les paroles ou les actes, leurs convictions religieuses, restrictions apportées à l'instruction religieuse, etc.

L'instrument de limitation, voire de suppression totale de toute une série de droits civiques, c'est le système de subordination effective de toutes les institutions et organisations de l'Etat aux directives politiques de l'appareil du parti dominant et aux décisions de quelques hommes influents au pouvoir. Ni la Constitution de la République tchécoslovaque ni les autres lois ou normes légales du pays n'ont de prise sur le contenu et la forme, sur la création et l'application de telles décisions. Celles-ci sont parfois seulement orales, non connues de la masse des citoyens et non contrôlables par eux, leurs auteurs n'étant responsables que devant eux-mêmes et devant leur propre hiérarchie. Et pourtant, ils pèsent d'une façon déterminante sur l'activité des organes législatifs et exécutifs de l'Etat, sur l'administration, la justice, les organisations sociales, qu'elles soient syndicales, d'intérêt ou autres, sur les entreprises, les établissements, les instituts scientifiques, les bureaux, les écoles et autres institutions, leurs ordres ayant le pas, même sur la loi. Lorsque dans l'interprétation de leurs droits et de leurs devoirs, des organisations ou des citoyens se trouvent en contradiction avec la directive, il leur est impossible de s'adresser à une instance impartiale parce qu'il n'en existe aucune. Tout cela représente une sérieuse limitation des droits, tels qu'ils ressortent des articles 21 et 22 du premier pacte (droit d'association et interdiction d'apporter quelque entrave que ce soit à son exercice)

ainsi que de l'article 25 (égalité en droits pour participer à la gestion des affaires publiques) et de l'article 26

différentes manières la vie privée des citoyens : écoutes téléphoniques, micros dans les appartements, contrôle du courrier, filatures, perquisitions, réseau d'informateurs recrutés dans la population (parfois au moyen de menaces inadmissibles ou au contraire de promesses), etc. Ce faisant, il intervient souvent dans la décision des employeurs, inspire des actions discriminatoires de l'administration et de différentes organisations, influence les organes de justice et dirige même des campagnes de propagande des moyens d'information. Cette activité n'est régie par aucune loi : elle est secrète et le citoyen n'a aucun recours contre elle.

Lors des poursuites pénales engagées pour des motifs politiques, les organes enquêteurs et judiciaires violent les droits des inculpés et de la défense que garantit l'article 14 du premier pacte aussi bien que la loi tchécoslovaque. Les personnes ainsi condamnées sont traitées en prison d'une façon contraire à la dignité humaine du détenu, préjudiciable à leur santé et destinée à les briser moralement.

En règle générale, l'alinéa 2 de l'article 12 du premier pacte, qui garantit au citoyen le droit de quitter librement son pays, est lui aussi violé : sous le prétexte de "protection de la sécurité du pays" (alinéa 3), ce droit est lié à différentes conditions inadmissibles. Le même arbitraire se retrouve dans la procédure d'octroi des visas d'entrée à des ressortissants étrangers, dont certains ne peuvent visiter la Tchécoslovaquie pour la simple raison que, par exemple, ils avaient eu des relations amicales ou de travail avec certaines personnes qui font chez nous l'objet de discriminations.

Certains citoyens attirent l'attention, en privé, sur les lieux de travail ou publiquement — ce qui n'est guère faisable que par l'intermédiaire des moyens d'information étrangers — sur les violations systématiques des droits de l'homme et de libertés démocratiques, tout en exigeant des améliorations dans des cas concrets. Leur voix reste

APPEL POUR LA CONSTITUTION D'UN 'JURY INTERNATIONAL CONTRE LES NOUVEAUX PROCES DE PRAGUE'

Lorsqu'à l'aube du 21 Août 1968 les armées du Pacte de Varsovie pénétraient à Prague, pour des millions de gens l'indignation le disputa à la stupeur. Aujourd'hui, plus de trois ans après le coup de force, plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de personnes sont emprisonnées parce qu'elles n'ont pas accepté l'état de fait. Un nombre difficilement chiffrable d'autres personnes a perdu son travail et en est réduit à vivre d'expédients. Elles non plus n'ont pas accepté l'état de fait. Toutes sont, ou seront, menacées de procès pour leurs activités pendant ou après le Printemps de Prague. On ne peut en effet s'en tenir aux déclarations de Husak affirmant «qu'il n'y aura pas de procès préfabriqué». Outre que les faits eux-mêmes ont déjà fait justice de cette affirmation (procès Petr Uhl, Prchlik, Skutina, Lederer, etc..), la logique de l'intervention ne peut être que la répression. Faute de pouvoir convaincre, le gouvernement actuel est obligé de sevir : «pré-fabriqués» ou simplement «fabriqués», les procès demeurent une nécessité.

Le gouvernement tchécoslovaque actuel les présente comme étant nécessaires à la défense du socialisme. Il n'y a rien de plus monstrueux ni de plus efficace pour le discréditer aux yeux des masses tchécoslovaques et d'ailleurs. C'est parce que nous comprenons que le socialisme n'a rien à voir avec cette conception policière, parce que nous savons que l'intervention d'une armée fut-elle qualifiée de «soviétique»-contre tout le peuple tchécoslovaque a, en quelques heures, plus fait contre le socialisme que plusieurs années de propagande anti-communiste ou de «complots» qu'elle est venue prétendument combattre, que nous ne pouvons laisser aux Husak, Bilak ou Strougal le droit de décerner les brevets de socialisme ni de distribuer les épithètes de contre-révolutionnaires. Défendre le socialisme appartient à ceux qui combattent pour lui, non à ceux qui l'égorgent!

Cette lutte aujourd'hui implique la défense des emprisonnés tchécoslovaques. il est impossible en effet de se contenter d'une « désapprobation » isolée, comme si l'intervention, elle, était restée « isolée » et n'avait pas été suivie de la « normalisation », puis de la « consolidation ». Les mêmes raisons qui nous avaient fait désapprouver nous commandent aujourd'hui de lutter contre les procès : la défense du socialisme ne peut souffrir d'aucun compromis, d'aucune ambiguïté.

En conséquence,

- conscients des lourdes menaces qui pèsent sur les emprisonnés tchécoslovaques contre qui le gouvernement actuel réutilise les procédés policiers des années 50,

- conscients que la repression en Tchécoslovaquie donne du socialisme une image qui ne peut qu'inspirer le dégoût,

les soussignés appellent à la constitution d'un «Jury International» qui, en apportant le maximum de preuves, fera la lumière sur les méthodes et les objectifs de la repression actuelle en Tchécoslovaquie, prendra en charge la défense des accusés et mettra en accusation les accusateurs.

Claude AVELINE, Marguerite BONNET, Claude BOURDET, Claude COURTOT, Jean-Marie DOMENACH, Jean-Pierre FAYE, Dr FORTIN, Roger GALIZOT, Roger GARAUDY, Costa GAVRAS, Jean-Louis GERARD, Daniel GUERIN, Me Gisèle HALIMI, Georges HAUT, Edouard JAGUER, Simone JAGUER, Vladimir JANKELEVITCH, André JEANSON, Serge JONAS, Me Yves JOUFFA, Claire KLEINKNECHT, Alain KRIVINE, Henri LEFEVRE, Eric LOSFELD, Jacques MADAULE, Jean-Jacques MARIE, Dyonis MASCOLO, Me Léo MATARASSO, MATTA, Daniel MAYER, Dr MINKOWSKI, Yves MONTAND, Claude MORGAN, Maurice NADEAU, Pierre NAVILLE, Pierre-Jean OSWALD, Jacques PANIGEL, Jean PICART LE DOUX, Michel PICCOLI, Jean PRONTEAU, Michel RAPTIS, Madeleine REBERIOUX, Michel ROCARD, Laurent SCHWARTZ, Jean SCHUSTER, Jorge SEMPRUN, Simone SIGNORET, Robert SIMON, Charles TILLON, Raymonde TILLON, VERCORS, Jean-Pierre VERNANT(FRANCE)

John BERGER, Robin BLACKBURN, Stephen BODINGTON, G.BUNTING, Malcolm CALDWELL, Tony CLIFF, Ken COATES, R.G.COLLINS, D.DURVEL, H.EGGAR, Chris FARLEY, Ken FLEET, N.L.FRANCIS, Ald. Iltyd HARRINGTON, Councillor Bill HARRY, Jim HIGGINS, V.G.KIERMAN, Stan NEWENS, Councillor Jim ROCHE, Christopher SEWELL, W.J.WOLFGANG (GRANDE-BRETAGNE)

A.B.BLAKE, Noam CHOMSKY, MM.CHOUDRY, Michael CLARK, J.R.DENNETT, Edward A. EVANS, John HOYLES, E.KOPP, Colin STONEMAN, Patsy STONEMAN, D.STRAUSS, Ed.STRAUSS, J.W.THOMPSON, J.E.WALTINGTON, Raymond WILLIAMS, Stephen YEO (Universitaires de HULL,CAMBRIDGE et SUSSEX, Grande-Bretagne)

Peter BRUKNER, Andreas BURO (au nom de la rédaction de LINKS), Hans-Magnus ENSBERGER, Wilfred GOLDSCHALD, Sybille PLOGSTEDT, Hans-Rudolf SONNTAG, Klaus WAGENBACH (R.F.A.), Igor CORNELISSEN, Maurice FERRARES, A.G.v.d.SPEK (Pays-Bas), Théodores PANGALOS, Mikis THEODORAKIS (Grèce), Franz MAREK (Autriche), Ernest MANDEL (Belgique), Valerio OCHETTO (Italie), Jiri PELIKAN (Tchécoslovaquie), ZAROUBINE (USA), PETKOFF (Vénézuëla), Gajo PETROVIC (Yougoslavie).

Le texte du protocole signé à Gdansk

La commission gouvernementale et le comité de grève inter-entreprises, après avoir analysé les vingt et une revendications des ouvriers grévistes du littoral, sont arrivés aux conclusions suivantes :

— *En ce qui concerne le point n° 1, dont le texte est : « Accepter les syndicats libres et indépendants du parti et des employeurs sur la base de la convention n° 87 de l'O.I.T., Organisation internationale du travail, ratifiée par la Pologne et concernant les libertés syndicales », il a été entendu que :*

1) L'activité des syndicats en Pologne populaire n'a pas répondu aux espoirs et aux aspirations des travailleurs. On estime qu'il serait utile de créer des syndicats nouveaux autogérés qui seraient une représentation authentique de la classe laborieuse. On ne met pas en cause le droit des travailleurs de continuer à adhérer à l'ancien syndicat et, pour l'avenir, la possibilité de coopération entre les deux syndicats sera étudiée ;

De nouveaux syndicats pourront être créés

2) En créant des syndicats nouveaux, indépendants et autogérés, le M.K.S. déclare que ces derniers respecteront les principes définis dans la Constitution de la Pologne populaire. Les nouveaux syndicats défendront les intérêts sociaux et matériels des ouvriers et n'ont pas l'intention de jouer un rôle de parti politique. Ils se fondent sur le principe de la propriété sociale des moyens de production, base du système socialiste existant en Pologne ; ils reconnaissent que le POUP (parti ouvrier unifié) joue un rôle dirigeant dans l'État et ne s'opposent pas au système existant des alliances internationales. Ils veulent assurer aux travailleurs les moyens convenables de contrôle d'expression et de défense de leurs intérêts. La commission gouvernementale déclare que le gouvernement garantira et assurera le plein respect de l'indépendance et de l'autogestion des nouveaux syndicats, tant en ce qui concerne leurs structures d'organisation que leurs fonctionnements à tous

(*) Texte repris du Journal « Le Monde » des 2 et 3 septembre 1980.

les niveaux de leurs activités. Le gouvernement assurera aux nouveaux syndicats la pleine possibilité de remplir leurs fonctions fondamentales en ce qui concerne la défense des intérêts des travailleurs, afin de satisfaire les besoins matériels, sociaux et culturels des ouvriers. En même temps, il garantit que les nouveaux syndicats ne feront l'objet d'aucune discrimination ;

3) La création et le fonctionnement des syndicats indépendants autogérés sont conformes à la convention 87 du B.I.T. concernant les libertés syndicales et la protection des droits des syndicats et à la convention 97 concernant le droit à association et aux négociations collectives, ces deux conventions ayant été ratifiées par la Pologne. La pluralité de la représentation syndicale professionnelle exigera des changements d'ordre législatif. C'est pourquoi le gouvernement s'engage à prendre des initiatives au plan législatif concernant particulièrement ce qui concerne les lois sur les syndicats, sur les conseils ouvriers et sur le code du travail ;

4) Les comités de grève ont la possibilité de se transformer, au niveau de l'entreprise, en institution représentant les travailleurs, soit comme conseil ouvrier, conseil des travailleurs, comité ouvrier ou comité fondateur des nouveaux syndicats autogérés. Le M.K.S., en tant que comité fondateur de ces syndicats, a la liberté de choisir la forme d'un syndicat ou d'une association à l'échelle du littoral. Les comités fondateurs fonctionneront jusqu'aux élections statutaires des nouvelles autorités syndicales. Le gouvernement s'engage à créer les conditions permettant l'enregistrement des nouveaux syndicats en dehors du Conseil central des syndicats ;

5) Les nouveaux syndicats devront avoir la possibilité réelle d'intervenir dans les décisions-clés qui déterminent les conditions de vie des ouvriers en ce qui concerne les principes de la répartition du revenu national entre consommation et accumulation, la répartition du Fonds de consommation sociale dans des objectifs variés (santé, éducation, culture), les principes de base des rémunérations et l'orientation de la politique des salaires, particulièrement en ce qui concerne le principe de l'augmentation automatique des salaires selon l'inflation, le plan économique à long terme, l'orientation de la politique des investissements et les modifications des prix. Le gouvernement s'engage à assurer les conditions nécessaires à la réalisation de ces fonctions ;

6) Le comité inter-entreprises créera un centre de recherches socio-professionnelles dont le but serait une analyse objective de la situation des travailleurs, des conditions d'existence des ouvriers et des moyens de représenter correctement les intérêts des travailleurs. Ce centre fera aussi les expertises en ce qui concerne l'indexation des salaires et des prix et proposera des formes de compensation. Ce centre publiera les résultats de ses recherches. De plus, les nouveaux syndicats posséderont leurs propres publications ;

7) Le gouvernement assurera le respect de l'article n° 1, point n° 1, de la loi sur les syndicats datant de 1949, qui garantit aux ouvriers et aux travailleurs le droit de s'associer librement en syndicats. Le nouveau syndicat en création n'adhérera pas à l'association représentée par le Conseil central des syndicats (C.R.Z.Z.). Nous convenons que la nouvelle loi sur les syndicats respectera ces principes. En même temps, on garantira la participation des représentants du M.K.S. ou des comités fondateurs du syndicat autogéré et des autres représentants des ouvriers à l'élaboration de cette loi.

— *En ce qui concerne le point n° 2, dont le texte est : « Garantir le droit de grève et la sécurité des grévistes et des personnes qui les aident », il a été entendu que :*

— Le droit à la grève sera garanti dans la nouvelle loi sur les syndicats. La loi devra définir les conditions permettant de proclamer et d'organiser des grèves, les méthodes par lesquelles on devrait résoudre les conflits et les pénalités en cas de violation de la loi. Les articles n° 52, 64 et 65 du code du travail (interdisant la grève) ne sauraient être

entre le pouvoir polonais et les grévistes (*)

utilisés contre les grévistes jusqu'au moment de l'adoption de la nouvelle loi ; le gouvernement garantit aux grévistes et aux personnes qui les aident la sécurité personnelle et le maintien de leurs conditions de travail.

— *En ce qui concerne le point n° 3, dont le texte est : « Respecter la liberté d'expression et de publication garantie par la Constitution de la Pologne populaire et donc ne pas sévir contre les publications indépendantes et donner accès aux mass média aux représentants de toutes les religions »*, il a été entendu que :

1) Le gouvernement introduira à la Diète — dans un délai de trois mois — un projet de loi sur le contrôle de la presse, des publications et des spectacles qui se fondera sur les principes suivants : la censure doit protéger les intérêts de l'État. Cela signifie la protection des secrets de l'État et des secrets économiques tels qu'ils seront définis plus précisément par la loi, la protection de la sécurité de l'État et de ses intérêts internationaux importants, la protection des convictions religieuses et, en même temps, la protection des personnes non croyantes, ainsi que l'interdiction de la distribution du contenu de publications qui constituent une atteinte aux bonnes mœurs.

Le projet de loi inclura le droit de porter plainte devant le tribunal suprême administratif contre les décisions des institutions du contrôle de la presse, des publications et des spectacles. Cette loi sera incluse dans le code d'activités administratives par un amendement.

2) L'utilisation de mass media par les associations religieuses dans le domaine de leurs activités religieuses sera réalisée par la voie des accords entre les institutions de l'État et les associations religieuses, tant en ce qui concerne les problèmes de contenu que l'organisation. Le gouvernement assurera la transmission par la radio de la messe dominicale dans le cadre d'un accord particulier avec l'épiscopat.

3) L'activité de la radio et de la télévision ainsi que de la presse et des maisons

d'édition doit servir à l'expression de diverses pensées, points de vue et opinions. Elle devrait être soumise au contrôle social.

4) La presse ainsi que les citoyens et leurs organisations doivent avoir accès aux documents publics, surtout aux actes administratifs et aux plans socio-économiques, etc., qui sont publiés par le gouvernement et les institutions administratives qui lui sont soumises. Les exceptions au principe de la transparence de l'activité administrative seront définies dans la loi en accord avec le point n° 3, chapitre 1.

Libération des prisonniers politiques

— *En ce qui concerne le point n° 4 dont le texte est :*

« a) rétablir les droits : des gens licenciés — après les grèves de 1970 et 1976, — des étudiants exclus des hautes écoles pour leurs opinions ; b) libérer tous les prisonniers politiques (y compris Edmund Zadrozynski, Jan Kozłowski et Marek Kozłowski) ; c) arrêter la répression pour opinion », il a été convenu :

a) l'analyse immédiate de la justification des licenciements d'après les grèves de 1970 et 1976. Dans tous les cas présentés et s'il existe une injustice, réembauche immédiate, en tenant compte de leur nouvelle qualification, si les personnes intéressées le désirent. On appliquera le même principe dans le cas des étudiants.

b) Présentation du cas des personnes mentionnées dans le point b) au ministre de la justice qui, dans un délai de deux semaines, demandera à ses services de se pencher sur les dossiers ; dans le cas où les personnes mentionnées sont emprisonnées, il faut suspendre l'exécution de leur peine jusqu'au nouveau jugement.

c) L'analyse des motifs des arrestations temporaires et la libération de personnes mentionnées dans l'annexe.

d) Plein respect des libertés de l'expression des opinions dans la vie publique et professionnelle.

— *En ce qui concerne le point n° 5, dont le texte est : « Informer, par l'intermédiaire des mass media, de la*

création du M.K.S. et publier ses revendications », il a été convenu que :

— Cette demande sera satisfaite par la publication dans les médias, à l'échelle nationale, de ce protocole.

— *En ce qui concerne le point n° 6, dont le texte est : « Entreprendre des activités réelles ayant pour but de sortir le pays de la situation de crise en commençant par donner au public toute l'information sur la situation socio-économique ; et permettre à tous les milieux et groupes sociaux de participer aux discussions sur un programme de réformes »*, il a été convenu ce qui suit :

Nous considérons comme nécessaire l'accélération de la préparation d'une réforme économique. Les autorités définiront et publieront au cours des prochains mois les principes de base de cette réforme. Il faut permettre une large participation à la discussion publique sur la réforme. Les syndicats devront en particulier participer à l'élaboration des lois sur les entreprises socialistes et sur l'autogestion ouvrière. La réforme économique devra être basée sur l'élargissement, l'autonomie et la participation des conseils ouvriers à la gestion. Des réglementations spécifiques devront garantir que les syndicats pourront remplir leurs fonctions telles qu'elles ont été définies dans le point n° 1 de cet accord.

Seule une société consciente et ayant une bonne connaissance des réalités peut prendre l'initiative et réaliser des réformes de notre économie. Le gouvernement élargira d'une manière importante la sphère des informations socio-économiques auxquelles la société, les syndicats et les organisations économiques et sociales ont accès.

Le M.K.S. suggère, en plus, de créer des perspectives durables pour le développement des propriétés agricoles familiales, fondement de l'agriculture polonaise ; d'égaliser l'accès des secteurs agricoles (collectif et individuel) aux moyens de production, y compris à la terre ; de créer les conditions pour une renaissance des coopératives autogérées.

— *En ce qui concerne le point n° 7, dont le texte est : « Payer tous les travailleurs participant à la grève pour la période de grève comme pour la période de congé, sur les fonds du Conseil central des syndicats », il a été convenu ce qui suit :*

Les travailleurs des usines participant à la grève recevront pour la période de grève une avance de l'ordre de 40 % de leur salaire après leur retour au travail. Le reste, jusqu'à 100 % du salaire, sera compté comme pour la période de congé, sur la base d'un jour de travail de huit heures. Le M.K.S. demande aux ouvriers qui en sont membres d'entreprendre — après la fin de la grève et en coopération avec la direction des entreprises et des usines — des actions visant à une augmentation du rendement du travail, à l'économie des matières premières et de l'énergie, et à une plus grande discipline dans le travail.

— *En ce qui concerne le point n° 8, dont le texte est : « Augmenter le salaire de base de chaque travailleur de 2 000 zlotys par mois en compensation de l'augmentation des prix », il a été convenu ce qui suit :*

Ces augmentations de salaires seront introduites graduellement pour toutes les catégories de travailleurs et surtout pour ceux dont les salaires sont les plus bas. On s'est mis d'accord sur le principe d'une augmentation des salaires par branches et usines. Les augmentations sont et seront réalisées en tenant compte de la spécificité des professions et des secteurs. Leur but sera de majorer les salaires par la révision des échelles ou par l'augmentation des autres éléments du salaire.

En ce qui concerne les employés des entreprises, on augmentera leurs salaires sur une base individuelle. Les augmentations de salaires discutées dans ce point devront être réalisées d'ici à la fin septembre 1980 en fonction de l'accord dans chaque branche.

Le gouvernement, après avoir analysé la situation dans toutes les branches, présentera d'ici au 31 octobre 1980, avec l'accord des syndicats, le programme des augmentations de salaires à partir du 1^{er} janvier 1981 pour ceux qui gagnent le moins, en mettant particulièrement l'accent sur les familles nombreuses.

Enrayer la hausse des prix

— *En ce qui concerne le point n° 9 dont le texte est : « Garantir l'échelle mobile », il a été convenu ce qui suit :*

Il est nécessaire d'enrayer la hausse des prix des biens de consommation courante par un contrôle accru des secteurs publics et privés, et particulièrement en supprimant les augmentations déguisées.

A la suite de la décision du gouvernement, on entreprendra des études sur le coût de la vie. Ces études seront également faites par les syndicats et les instituts scientifiques. Le gouvernement élaborera d'ici à la fin de l'année 1980 les principes d'une compensation de l'augmentation du coût de la vie, principes qui seront soumis à discussion publique. Après avoir été acceptés, ils entreront en vigueur. Dans ces principes, il faut tenir compte du problème du minimum social.

— *En ce qui concerne le point n° 10, dont le texte est : « Réaliser l'approvisionnement du marché intérieur en produits alimentaires et exporter seulement le surplus », et le point n° 11, dont le texte est : « Supprimer les prix commerciaux et la vente en devises étrangères sur le marché intérieur », et le point n° 12, dont le texte est : « Introduire des cartes de rationnement pour la viande et les produits dérivés jusqu'à la stabilisation des marchés », il a été convenu :*

Que serait amélioré l'approvisionnement en viande d'ici au 31 décembre 1980, et cela grâce à l'accroissement de la rentabilité de la production agricole, à la limitation au minimum indispensable des exportations de viande et par des importations supplémentaires de viande. En même temps, durant cette même période, on présentera un programme d'amélioration de l'approvisionnement en viande en tenant compte de la possibilité de l'introduction d'un système de rationnement par l'instauration de cartes ;

Que, dans les magasins « Pevew » (à devises), il ne sera pas vendu de produits nationaux déficitaires de consommation courante ;

La population sera informée, d'ici à la fin de l'année, de toutes les décisions concernant l'approvisionnement du marché.

Le M.K.S. demande la suppression des magasins « commerciaux » (1), la mise en ordre et l'unification des prix de la viande et des produits dérivés à un niveau moyen.

— *En ce qui concerne le point n° 13, dont le texte est : « Introduire le principe du choix des cadres basé sur la qualification et non sur l'appartenance au parti, et supprimer les privilèges de la police (M.O.), de la sûreté (S.B.) et de l'appareil du parti en égalisant les allocations familiales et en supprimant les systèmes spéciaux de ventes, etc. » il a été convenu ce qui suit :*

On accepte la demande que le choix des cadres soit basé sur le principe des qualifications et des compétences parmi les membres du parti ouvrier unifié, du S.D. (parti démocrate qui regroupe en principe les petits artisans privés), du Z.S.L. (parti paysan unifié qui, avec les deux autres, forme la base d'unité du Front national) et les sans-parti. Le programme d'égalisation des allocations familiales pour tous les groupes professionnels sera présenté par le gouvernement d'ici au 31 décembre 1980. La commission gouvernementale déclare que c'est seulement dans l'appareil du parti qu'il y a des magasins de vente directe, comme dans les autres usines et institutions.

— *En ce qui concerne le point n° 14, dont le texte est : « La possibilité de prendre la retraite pour les femmes à cinquante ans, pour les hommes à cinquante-cinq ans, ou après trente années de travail en Pologne populaire pour les femmes ou trente-cinq pour les hommes, sans tenir compte de l'âge », il a été entendu :*

La commission gouvernementale considère ces postulats comme étant impossibles à satisfaire dans la situation économique et démographique actuelle du pays. Le problème pourra être discuté dans l'avenir.

(1) Le réseau des magasins dits commerciaux a été institué pour remplacer une hausse de prix : on y trouve davantage de marchandises que dans les magasins normaux, mais à un prix augmenté d'une surtaxe de 50 % à 100 %. C'est l'application de ces prix « commerciaux » aux ventes directes sur les lieux de travail qui a mis le feu aux poudres au début de juillet.

Le M.K.S. demande que ces problèmes soient analysés d'ici au 31 décembre 1981, avec la possibilité d'abaisser de cinq ans l'âge de la retraite pour les gens qui travaillent dans des conditions pénibles (au moins pendant quinze ans). Cette demande devrait être satisfaite seulement si les travailleurs l'exigent.

Augmenter les retraites

— *En ce qui concerne le point n° 15, dont le texte est : « Augmenter les retraites et les pensions anciennes jusqu'au niveau de celles qui sont payées actuellement »*, il a été entendu :

La commission gouvernementale déclare que l'augmentation des retraites et des pensions les plus basses se fera chaque année en fonction des possibilités économiques du pays et en fonction des augmentations de salaires les plus bas. Le gouvernement présentera un programme à cet effet d'ici au 1^{er} décembre 1981. Le gouvernement préparera les projets d'augmentation des retraites et des pensions les plus basses jusqu'au niveau du minimum social défini sur la base d'études faites par des instituts scientifiques; ils seront présentés à l'opinion publique et soumis au contrôle des syndicats.

Le M.K.S. souligne la grande urgence de ces problèmes et maintient ses revendications : augmenter les retraites et les pensions de l'ancien système jusqu'au niveau du système actuel; tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

— *En ce qui concerne le point n° 16, dont le texte est : « Améliorer les conditions de travail des services de santé afin d'assurer aux travailleurs une meilleure protection médicale »*, il a été entendu que :

Il est nécessaire d'augmenter immédiatement les moyens destinés aux investissements dans les sphères des services de santé, d'améliorer l'approvisionnement en médicaments par des importations supplémentaires de matières premières, d'augmenter les salaires de tous les employés de la santé (changement de catégorie des salaires des infirmières) et de préparer d'urgence des programmes gouvernementaux et ministériels visant à l'amélioration de la santé de la population. D'autres actions dans ce domaine sont mentionnées dans l'annexe.

— *En ce qui concerne le point n° 17, dont le texte est : « Assurer dans les crèches et dans les écoles maternelles un*

nombre de places suffisant pour les enfants des femmes qui travaillent », il a été convenu que :

La commission gouvernementale est pleinement d'accord avec cette revendication. Sur ce point les autorités de la voïvodie (préfecture) présenteront un programme d'ici au 30 novembre 1980.

— *En ce qui concerne le point n° 18, dont le texte est : « Allonger la durée du congé maternité payé à trois ans pour permettre à la mère d'élever son enfant »*, il a été convenu que :

D'ici au 31 décembre 1980, une analyse des possibilités de l'économie nationale sera faite en commun avec les syndicats, et on définira le montant d'une allocation mensuelle pour les femmes qui sont actuellement en congé de maternité non payé.

Le M.K.S. demande qu'on inclue dans cette analyse l'établissement d'une telle allocation, dont le montant, durant la première année après l'accouchement, devra être égal à 100 % du salaire et, durant la deuxième année, égal à 50 % du salaire, mais sans jamais être inférieur à 2000 zlotys mensuels. Cet objectif devrait être atteint graduellement en commençant dès la première moitié de l'année 1981.

— *En ce qui concerne le point n° 19, dont le texte est : « Réduire le délai d'attente pour l'attribution d'un appartement »*, il a été entendu ce qui suit :

Un programme pour améliorer la situation immobilière visant à la réduction du délai d'attente pour l'attribution d'un appartement sera présenté par les autorités de la voïvodie d'ici au 31 décembre 1980. Ce programme sera soumis à une large discussion au niveau de la voïvodie, qui consultera des organisations compétentes (l'Association des urbanistes polonais et l'Association des architectes polonais, l'Association centrale des techniciens, etc.). Le programme devra inclure, outre la possibilité d'utiliser les entreprises du bâtiment et les usines de maisons préfabriquées qui existent, un développement conséquent de la base productive de l'industrie du bâtiment. Des actions analogues seront entreprises dans tout le pays.

Les frais de déplacement

— *En ce qui concerne le point n° 20, dont le texte est : « Augmenter de 40 à 100 zlotys les frais de déplacement et augmenter l'indemnité de déplacement »*, il a été convenu que :

Un accord sera conclu sur l'augmentation, à partir du 1^{er} janvier 1981, du montant des frais de déplacement et de l'indemnité de déplacement. Le gouvernement présentera des propositions à cet effet d'ici au 31 octobre 1980.

— *En ce qui concerne le point n° 21, dont le texte est : « Fixer le samedi comme jour de congé. Pour les travailleurs des usines à fonctionnement continu et qui appliquent le système des quatre équipes tournantes, compenser le samedi travaillé soit par une augmentation du nombre de jours de congé, soit par l'octroi d'un autre jour libre de la semaine (non fixe) »*, il a été convenu que :

Le principe et l'application de ce programme instituant le samedi comme jour de congé ou une autre méthode d'instauration d'un temps de travail raccourci seront établis et présentés d'ici au 31 décembre 1980. Ce programme prévoira dès 1981 l'augmentation du nombre de samedis de congé.

Les autres possibilités d'action en la matière sont mentionnées dans l'annexe, où figure le point de vue du M.K.S.

Après être parvenu aux conclusions sus-mentionnées, il a été entendu encore que :

Le gouvernement s'engage à :

— Assurer la sécurité personnelle et à maintenir les conditions de travail actuelles aux participants à la grève ainsi qu'aux personnes qui l'ont appuyée;

— Examiner à l'échelle des ministères les demandes spécifiques aux branches de production présentées par les ouvriers de toutes les usines associées dans le M.K.S.;

— Publier immédiatement dans les mass media, à l'échelle nationale (presse, radio, télévision), le texte intégral du protocole d'accord. Le comité de grève inter-entreprises s'engage à finir la grève le 31 août 1980 à 17 heures.

Dissidents en URSS (1965-1985)

(pour mémoire, élaboré sur base de mes souvenirs et non d'une nouvelle enquête approfondie. Jean-Marie Chauvier, mai 2008. Donc à préciser et corriger !)

« **Vieux Bolchéviks** » (et rescapés du Goulag stalinien)

Snegov, Kosterine, derniers représentants des oppositions des années 20-30, ils sont morts vers la fin des années 60-début des années 70.

Gauche antistalinienne se réclamant du léninisme.

Frères Jaurès Medvedev , biologiste « psychiatrisé » et Roy Medvedev, historien, auteur du « Stalinisme ». (le premier grand« répertoire » des répressions des années 30-50)

Gauche se réclamant du marxisme (puis ralliée à la cause du « monde libre » contre le communisme)

Léonid Pliouchtch, général Piotr Grigorenko, Natalia Gorbanevskaïa.

Gauche autogestionnaire et syndicale

Vadim Belotserkovski (Forum ULB 1978) Viktor Fainberg (Syndicat indépendant) Piotr Eguidès, Tamara Samsonova, Gleb Pavlovski (groupe « Poïski ») *(les trois premiers ont été en contact avec les comités belges)*

Libéraux pro-occidentaux

Andrei Sakharov, Elena Bonner, Lioudmila Alexeieva (Groupe Helsinki) Sergueï Kovalev, Vladimir Boukovski (auteur de : « Une nouvelle maladie mentale en URSS : l'opposition ») *(contacts belges avec ce dernier)*

Cas spécial (inclassable)

Alexandre Zinoviev (auteur de « L'avenir radieux » et des « Hauteurs béantes ») NB : consacré avec Soljénitsine « conscience de l'humanité » lorsqu'il dénonçait, en exil, le communisme, il fut mis à l'index chez nous lorsque, de retour en Russie après 1991, il condamna l'Occident et les réformes libérales avec des accents nationalistes.

Conservateurs chrétiens

Alexandre Soljénitsyne, Youri Orlov, Igor Chafarevitch

Pacifistes indépendants

Groupe « Doveria » (Confiance), le couple Medvekov et autres.
(Rencontrés lors du festival de la jeunesse en 1985)

Militants pour l'émigration juive. (pro-israéliens)

Anatole Chtcharansky

Marxiste ukrainien

Ivan Dziuba

Nationaliste ukrainien

Levko Lukianenko

Nationalistes géorgiens

Merab Kostava, Zviad Gamsakhurdia (groupe Helsinki)

L'évolution des dissidents exilés (années 80)

La plupart, y compris les anciens « de gauche », ont adhéré à la cause du « monde libre » et de l'anticommunisme radical.

Vladimir Boukovski a créé en 1983, avec Bernard-Henri Lévy et André Glucksman, l'ex-communiste de gauche Ilyos Yannakakis (Tchécoslovaquie) et divers autres dissidents de l'Est (dont Léonid Pliouchtch et Natalia Gorbanevskaja) de Cuba, et intellectuels occidentaux L'Internationale de la Résistance (au totalitarisme) , au nom de la menace imminente de soviétisation du monde. Ils ont appelé le Congrès américain, en 1985, à maintenir son aide (financière et militaire) aux « contras » du Nicaragua, le régime sandiniste étant considéré comme agent de Moscou et du totalitarisme.

Ils ont également soutenu, contre le régime marxiste angolais, la guerrilla de « L'Unita », armée par le régime de l'apartheid sud-africain.

Ce qu'ils sont devenus....

Zviad Gamsakhurdia, président (dictateur) de la Géorgie 1990-92. A supprimé les autonomies d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, qui ont aussitôt réclamé leur sorte de Géorgie et adhésion à la fédération russe.

Levko Lukianenko, personnalité d'extrême-droite nationaliste en Ukraine. Milite pour la réhabilitation de l'OUN-UPA.

Alexandre Soljénitsyne, écrivain, nationaliste russe. Très critique envers la libéralisation forcée des années 90. Soutien réservé à Poutine.

Alexandre Zinoviev, écrivain, décédé en 2006. Anti-libéral.

**Militants du Mouvement des Droits de l'Homme et de la droite libérale des années 1990- 2000 (radicalement pro-Eltsine)
Désormais opposants démocrates à Poutine.**

Elena Bonner, « Fondation Sakharov ».

Lioudmila Alexeïeva, groupe Helsinki. (liée à NED)

Sergueï Kovalev, responsable aux Droits de l'Homme sous Eltsine.

Vladimir Boukovski, membre de « Autre Russie » mouvement d'opposition formé par Garri Kasparov et soutenu par NED. Candidat à la candidature (refusée) aux élections présidentielles de mars 2008.

Démocrates non oppositionnels, proches de Poutine.

Roy Medvedev, historien, de tendance socialiste. (mais plus léniniste !)

Gleb Pavlovski, conseiller du Kremlin. (se dit libéral-conservateur)

Toujours en exil

Anatole Chtcharansky, en Israël, est devenu l'un des leaders de l'extrême-droite sioniste, l'un de ses derniers ouvrages est « le livre de chevet » du président George W.Bush.

De l'ancienne « gauche autogestionnaire » :

Piotr Eguidès est mort, sa veuve Tamara Samsonova vit à Paris, pas de nouvelles de Vadim Belotserkovski ni de Viktor Fainberg.

Plus jeune, vit à Paris : Angelina Gorgan, ancienne du groupe « Poïski ».

Hormis Andréï Sakharov, qui fut compagnon-critique de Mikhaïl Gorbatchev et auteur d'un nouveau projet de constitution d'une Union soviétique confédérale, les anciens dissidents n'ont pas joué de rôle politique important dans les changements des années 80-90. Ils ont généralement soutenu Eltsine et les réformes néolibérales, et ressurgissent au premier plan (dans les médias occidentaux du moins) comme opposants à Poutine, notamment Vladimir Boukovski. A l'inverse de Gleb Pavlovski, devenu conseiller de Poutine, et dénoncé par d'autres ex-dissidents comme « agent du KGB ».

(Il existe une « nouvelle gauche de gauche » en Russie et en Ukraine, partagée entre anarcho-syndicalistes, trotskistes, communistes dissidents et indépendants divers, mais ils sont d'une nouvelle génération et ne se réclament pas du tout des anciens dissidents, que beaucoup considèrent d'ailleurs avec méfiance, vu leurs engagements libéraux ou nationalistes)